

Agreste Aquitaine

Territoires

Numéro 5 - octobre 2014



Dynamiques agricoles au sein du SCoT de l'Albret

Le SCoT(*) du Pays d'Albret Porte de Gascogne regroupe les communautés de communes du Val d'Albret (14 communes), des coteaux de l'Albret (13 communes) et du Mézinais (7 communes).

En 2010, les 950 exploitations agricoles recensées valorisent près de 40 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU) soit plus de la moitié de l'espace de ce vaste territoire.

Les cultures de plein champs (céréales, oléagineux et semences) et la viticulture constituent les principales orientations productives du territoire. Viennent ensuite les élevages de volailles, les cultures fruitières et pour une moindre part l'élevage bovin. Les établissements agricoles et forestiers fournissent 19% des emplois du territoire. Ainsi, avec une diminution de SAU nettement plus faible que dans le reste du département, ce territoire affiche une bonne dynamique agricole.

Toutefois en 2010, près d'un agriculteur sur deux a plus de 55 ans et 30% de la SAU devraient changer de chef. Seulement 30% des cédants potentiels pensent avoir un successeur et regroupent 40% de la SAU « libérable », la majorité des autres n'ayant pas encore prévu leur succession. Ainsi, la transmission de près du cinquième de la SAU constitue un des défis de la prochaine décennie afin de maintenir la dynamique agricole de ce territoire.

Stéphane BALAN
Hubert GUICHENEY

(*) Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

» TÉLÉCHARGEZ LES DONNÉES DE CADRAGE
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales-Recensement>

PLUS DE LA MOITIÉ DE L'ESPACE DÉDIÉE À L'AGRICULTURE

Une agriculture bien implantée dans les deux tiers est du territoire

Avec près de 40 000 hectares recensés en 2010, l'agriculture occupe globalement plus de la moitié de l'espace du SCoT du Pays d'Albret mais son implantation diffère selon la situation géographique. À l'ouest du territoire, en lisière du massif forestier, l'agriculture s'insère en îlots au sein de la forêt et y représente moins de 10% de l'espace communal. Elle est beaucoup plus dense dans le quart sud-est, en zone de grande culture, où elle représente fréquemment plus

de 75% de la superficie communale. Au nord-est, notamment sur l'aire de production du vignoble de Buzet, selon les communes, les surfaces agricoles recouvrent entre la moitié et les trois quarts de l'espace.

Près des trois quarts de la SAU en « grandes cultures »

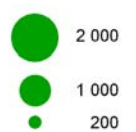
Les cultures de plein champ (céréales, oléagineux, cultures industrielles, légumes...) recouvrent près des trois quarts de la SAU ; viennent ensuite les cultures fourragères (12%) et le vignoble (6%).

Une activité agricole très dense au sud-est du territoire

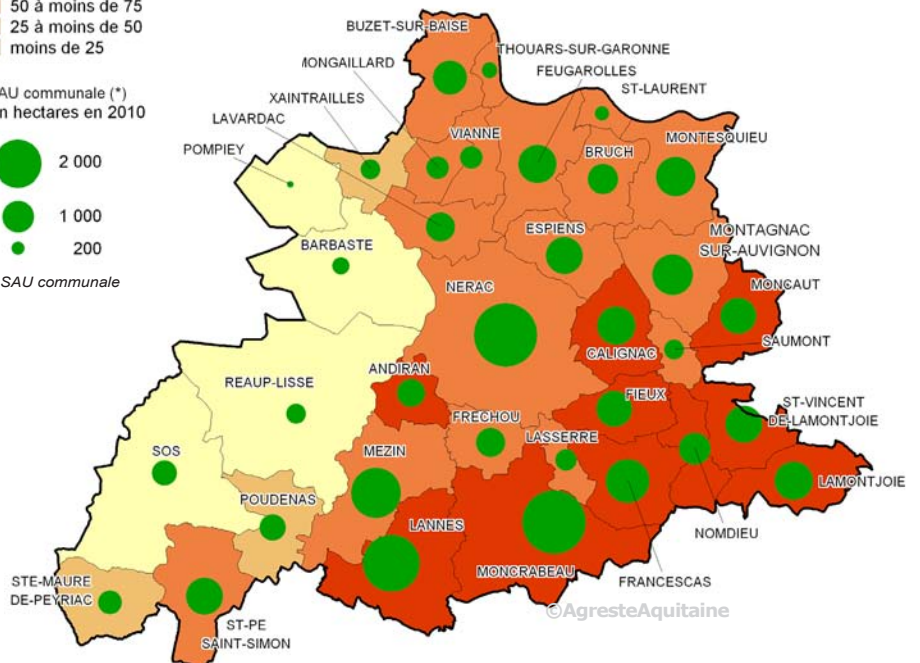
Part de la surface communale occupée par l'agriculture en 2010 en %

- 75 et plus
- 50 à moins de 75
- 25 à moins de 50
- moins de 25

SAU communale (*)
En hectares en 2010



(*) SAU communale



Sources : BD carto, Recensement agricole 2010

Les surfaces fourragères sont essentiellement composées de prairies temporaires (2 040 hectares) et de prairies naturelles productives (1 420 hectares).

Le vignoble recouvre 2 428 hectares soit 6% de la SAU. Au niveau des autres cultures permanentes, on recense 227 hectares de pommiers de table, 135 hectares de noisetier et 76 hectares de kiwi.

Une moindre diminution de la SAU

Au cours des dix dernières années, le territoire a perdu 3,2% de sa SAU soit 1 327 hectares alors que dans le reste du département, la diminution est plus conséquente (- 6,3%).

L'évolution des surfaces au cours de la dernière décennie diffère selon le type de cultures. Au niveau des cultures de plein champs, la recherche d'espèces plus économes en eau et en intrants a contribué à modifier l'assolement. Ainsi, la perte de 4 000 hectares de maïs a été compensée par une augmentation de la sole d'oléagineux (2 300 hectares) et de celle du blé (1 700 hectares). Par ailleurs, l'assouplissement de la réglementation de la PAC en matière de gel des terres a certainement contribué à la diminution de 1 500 hectares des surfaces en jachères.

Les surfaces fourragères progressent globalement de près de 20% (+ 765 hectares) grâce à l'essor des prairies temporaires qui gagnent près de 1 500 hectares alors que les prairies naturelles régressent de 420 hectares (- 17%) ; les fourrages annuels perdent aussi 290 hectares (- 32,7%).

Côté vignoble, la perte est de 233 hectares (- 8,7%), mais il s'agit à priori de parcelles de taille limitée, car on enregistre parallèlement la disparition 255 exploitations cultivant de la vigne. La surface en vigne AOP reste stable.

13% DE LA PBS DÉPARTEMENTALE

Prédominance des grandes cultures et de la viticulture

Avec une production brute standard (PBS) totale de plus de 77 millions d'euros, le territoire du SCoT du Pays d'Albret contribue pour 13% à la PBS départementale. Les productions de grandes cultures y contribuent pour 36%, la viticulture (vins de qualité) pour 33%, les élevages de granivores (essentiellement des volailles) et les cultures fruitières pour 11% chacun, l'horticulture 6% et enfin les élevages d'herbivores pour 5%, alors que ces derniers valorisent 12% de la SAU.

Toutefois, cette répartition met en avant de nettes spécificités territoriales. Au nord du territoire, sur le vignoble de Buzet, la viticulture prédomine largement alors que dans le tiers sud-est, les grandes cultures prennent le pas sur les autres spéculations.

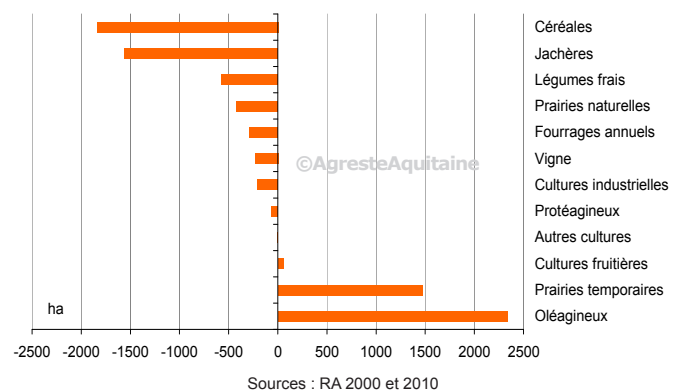
10% de la SAU valorisée par les petites exploitations

Les grandes exploitations regroupent le quart des unités productives et contribuent pour 72% au potentiel de production agricole du territoire (PBS) dont elles valorisent plus de la moitié de la SAU. Ce sont essentiellement des exploitations spécialisées en viticulture (30% de l'effectif), en polyculture-élevage (24%) ou en grandes cultures (23%).

A contrario, les petites exploitations représentent 40% des unités productives du territoire mais contribuent seulement pour 4% à la PBS totale du territoire, alors qu'elles en regroupent près de 10% de la SAU. Près de 60% d'entre elles sont des exploitations spécialisées en grandes cultures, les autres se répartissant à peu près équitablement entre polyculture-élevage, viticulture et élevage de ruminants.

Vers de espèces plus économes en eau et en intrants

Variation des surfaces cultivées entre 2010 et 2000 au sein du périmètre du SCoT de l'Albret



La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

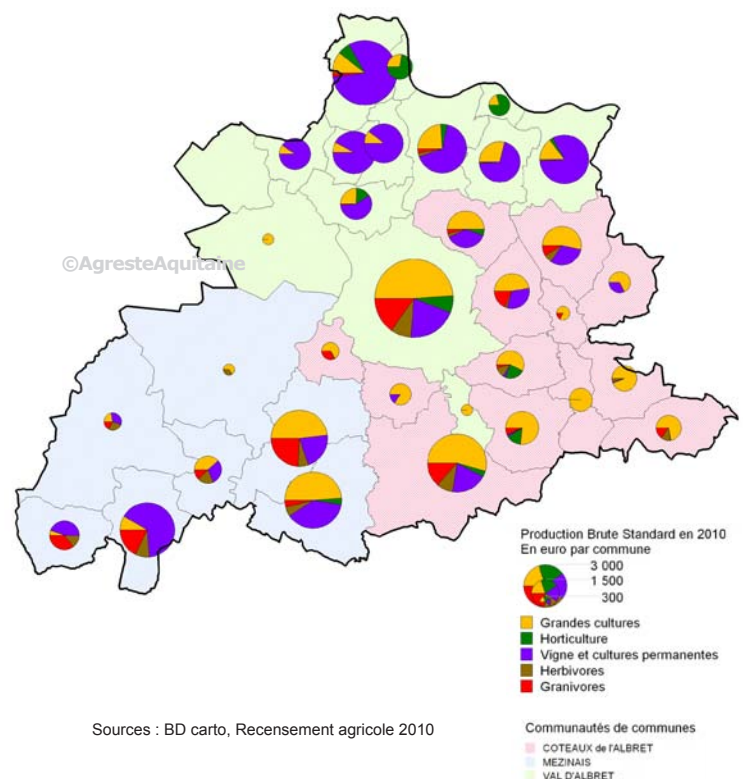
L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 €
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

Viticulture au nord, grandes cultures au sud

Répartition de la PBS en 2010 par commune et par groupe de culture



En position intermédiaire, les exploitations moyennes, représentent plus du tiers des exploitations et contribuent pour près du quart à la PBS du territoire. Près de 55% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures, 14% en polyculture-élevage, 9% en viticulture.

HUIT EXPLOITATIONS SUR DIX PRODUISENT DES « GRANDES CULTURES »

776 exploitations, soit huit sur dix, produisent des céréales, des oléagineux, protéagineux, cultures industrielles ou légumes de plein champ destinés à l'agroalimentaire ou à la production de semences. 60% d'entre elles sont spécialisées en « grandes cultures » car la PBS « grandes cultures » contribue pour plus des deux tiers à la PBS totale de l'entreprise. Pour les autres producteurs, les cultures de plein champ constituent un des ateliers d'exploitations de polyculture-élevage (20% des cas) ou viennent en complément du vignoble (10%), d'un verger (3%) et plus rarement d'un élevage d'herbivores ou d'un atelier hors sol.

Le blé céréale dominante

Avec près de 18 000 hectares cultivés en 2010, les céréales représentent près de 45% de la SAU. Elles sont essentiellement composées de blé tendre d'hiver (9 900 hectares) et de maïs (6 540 hectares).

Les oléagineux occupent plus du cinquième de la SAU ; le tournesol représente 70% de la sole, viennent ensuite le soja (16%) et le colza (12%).

Les cultures « industrielles » sont majoritairement composées de cultures de semences grainières : betterave, fourrages verts... A ce titre, le pays d'Albret détient près de la moitié des surfaces de cultures de semences grainières du Lot-et-Garonne.

Par ailleurs, ces cultures « industrielles » ne constituent pas la seule production semencière du territoire, puisqu'une part des céréales oléagineux et protéagineux précédemment cités y est également destinée.

Plus de 700 hectares de légumes

Plus de 700 hectares de légumes, essentiellement de plein air sont cultivés en Albret. Le melon, avec près de 300 hectares, totalise 45% des surfaces implantées en Lot-et-Garonne.

Il constitue une des spécialités du territoire. Les courgettes de plein air (67 hectares), les salades, l'ail, le maïs doux, les fraises et les tomates, avec pour chacun une trentaine d'hectares cultivés, complètent la gamme.

Le melon, filière emblématique

45% des surfaces en melon du département

En 2010, 98 producteurs cultivaient 297 hectares de melon soit plus de 45% de la sole départementale. Près de la totalité de cette production est conduite en plein air ou sous abri bas. Les surfaces cultivées par les exploitations de l'Albret sont importantes : en moyenne 3 hectares contre 1,8 dans le reste du département. Cette culture représente en moyenne 5% de la SAU.

La production de melon associée aux « grandes cultures »

70% des producteurs de melons sont à la tête d'exploitations spécialisées en grande culture. Ils regroupent 80% des surfaces cultivées avec une moyenne 3,4 hectares.

Les autres producteurs de melons sont essentiellement des polyculteurs-éleveurs et implantent en moyenne 2 hectares de melons par exploitation.

2,7 UTA par exploitation

Avec une moyenne d'âge de 48 ans, les producteurs de melons sont sensiblement plus jeunes que la moyenne du Pays d'Albret.

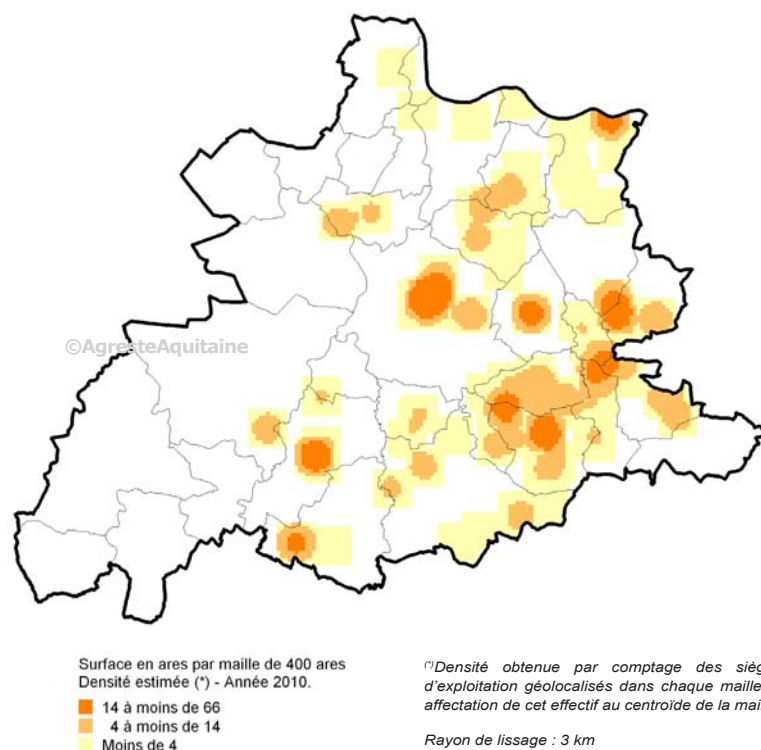
Tous types de production confondus, les producteurs de melons mobilisent 263 UTA soit en moyenne 2,7 UTA par exploitation. 88% de la main-d'œuvre est non salariée (MO familiale). 17% d'entre eux ont recours à de la main-d'œuvre salariée, cela représente en moyenne 1,9 UTA salariée par exploitation.

30% des producteurs mobilisent un circuit court de commercialisation

Une trentaine de producteurs de melons sollicitent un circuit court de commercialisation pour écouler les légumes de leur exploitation^(*). Dans la quasi-totalité de ces exploitations, il s'agit de vente directe se faisant dans les deux tiers des cas sur les marchés, le reste se passant à la ferme. Très peu d'autres circuits courts, tels les commerçants locaux ou les AMAP sont sollicités par les producteurs.

^(*) il s'agit de la commercialisation des légumes de l'exploitation dans lesquels sont inclus les melons

Le melon, 45% des surfaces en melon du département



Sources : BD carto, Recensement agricole 2010

La stabilité des surfaces masque certaines difficultés conjoncturelles

Les surfaces plantées en melons sont restées relativement stables entre 2000 et 2010. On en recensait déjà 290 hectares en 2000. En revanche, le nombre de producteurs a chuté de plus d'un tiers au cours de la dernière décennie.

Ces dernières années, outre des conditions climatiques défavorables qui ont perturbé les récoltes, la production a été directement confrontée à la concurrence d'autres régions et/ou pays avec une offre plus abondante qui a fait baisser les prix.

UN VIGNOBLE RECONNU

Deux tiers du vignoble en AOP

Le vignoble recouvre 2 428 hectares soit 37% du vignoble départemental. Il est constitué pour plus des deux tiers de vignes AOP, pour un quart de vignes en IGP et pour le reste, de vignes à vins sans indication géographique ou de vignes destinées à la production d'eau de vie.

Le vignoble s'étend au nord du territoire autour de Buzet sur Baïse ainsi que sur quelques communes situées tout au sud, en bordure du Gers.

Au sein du périmètre du SCoT, l'AOP de Buzet constitue la principale appellation. Elle en est un des marqueurs territoriaux majeurs. Cinq communes situées au sud-est du territoire bénéficient de l'AOP du Brulhois.

Trois quarts des viticulteurs regroupent 98% du vignoble

258 agriculteurs cultivent de la vigne en 2010, mais plus du quart d'entre eux détiennent seulement une petite parcelle de vigne (moins d'un hectare en moyenne) dont le produit n'est pas commercialisé.

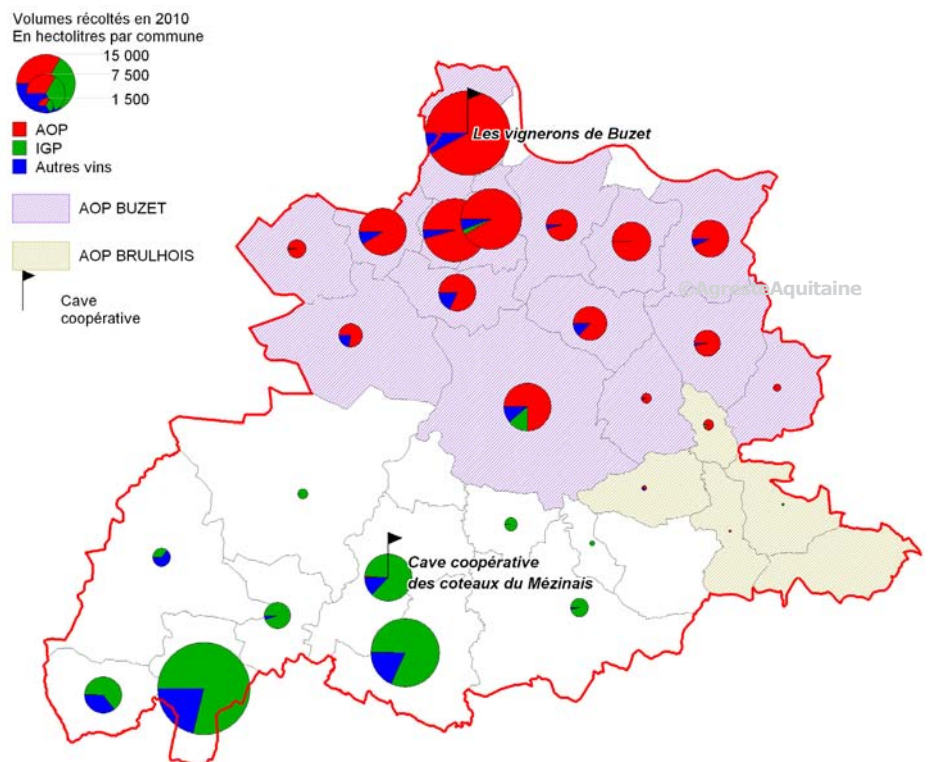
Les 170 autres viticulteurs commercialisent leur production et regroupent près de 98% du vignoble de l'Albret, soit en moyenne 13 hectares de vigne par exploitation.

80% du vignoble valorisés par des exploitations spécialisées en viticulture

80% du vignoble exploité par les viticulteurs commercialisant leur production sont valorisés dans des exploitations spécialisées en viticulture où l'on trouve en moyenne 15 hectares de vigne. Viennent ensuite les exploitations

Prédominance des vins AOP et IGP

Répartition de la récolte de vin en 2010 par commune et catégorie



Sources : BD carto, Recensement agricole 2010, FRCA Aquitaine

de polyculture élevage qui regroupent 14% du vignoble de l'Albret et près du quart des viticulteurs. Elles comptent en moyenne 8 hectares de vigne. Le reste du vignoble est essentiellement valorisé au sein d'exploitations spécialisées en cultures fruitières ou en grandes cultures.

Toutes orientations technico économiques confondues, plus de 90% du vignoble sont valorisés par des grandes exploitations dont la production brute standard (PBS) dépasse 100 000 euros.

Près de la moitié de la récolte départementale

90% des vins rouges revendent une AOP

En 2012, les viticulteurs de l'Albret ont récolté 160 072 hectolitres de vin (46% de la récolte départementale). La récolte se répartit pour 41% en vin rouge, 36% en vin blanc et 23% en vin rosé.

Près de 90% des volumes de vin rouge et 83% des vins rosés revendiquent une appellation d'origine protégée (AOP). Les vins blancs sont plutôt produits sous indication géographique protégée (IGP) pour 58% des volumes récoltés et sans indication géographique (30% de la récolte).

73% de la récolte vinifiés en cave coopérative

73% de la vendange ont été apportés en cave coopérative pour y être vinifiés, alors que ce n'est que 65% dans le reste du département. Les vinifications en caves particulières représentent 21% de la récolte, la vente de vendange fraîche 5% et les ventes sous forme de moûts moins d'1%. La cave coopérative des Vignerons de Buzet et celle des Coteaux du Mézinis sont les deux caves coopératives implantées sur le territoire, mais leur approvisionnement dépasse largement les frontières du SCoT. La première est essentiellement spécialisée dans la vinification de l'AOP « Buzet » alors que l'activité de la seconde est plus orientée vers la production des vins d'IGP « Coteaux de Gascogne ».

Peu de vente directe chez les non coopérateurs

Une quarantaine de viticulteurs commercialisent leur production hors cave coopérative. Seulement un tiers d'entre eux pratique la vente directe qui, dans la plupart des cas, vient en complément d'un autre circuit commercial. Ainsi, plus de 90% des volumes de vin commercialisés par les viticulteurs non coopérateurs

sont écoulés par le négoce, la vente directe représentant seulement 5% des volumes.

BOVINS VIANDE ET CHEVAUX DE SELLE, PRINCIPAUX HERBIVORES ÉLEVÉS EN ALBRET

Un cheptel bovin orienté « viande »

122 éleveurs de bovins regroupent un cheptel de 2 640 vaches mères dont près de 90% sont de race à viande (Blonde d'Aquitaine). Seulement 30% des élevages sont spécialisés en production de « bovins viande » et ils regroupent près de 40% du cheptel de vaches mères. Dans les autres cas, le cheptel bovin constitue un atelier d'une exploitation de polyculture-élevage (un tiers des élevages et du cheptel), ou vient en complément de grandes cultures (17% des élevages), d'un vignoble (7% des élevages) ou encore d'un autre élevage (hors sol ou petits ruminants).

Entre 2000 et 2010, le cheptel de vaches a perdu 300 animaux, soit une diminution de 11%.

1 500 bovins de boucherie produits en 2012

Près de 1 500 bovins de boucherie ont été produits au sein du périmètre du SCoT et abattus en 2012, soit 5% des animaux abattus en Lot-et-Garonne. La moitié d'entre eux sont des veaux de boucherie^(*), dont 40% sont abattus en Dordogne, 32% dans le Gers, 15% en Haute-Garonne et les autres dans divers abattoirs régionaux.

Viennent ensuite les vaches et génisses de plus de 24 mois qui représentent plus du tiers de l'effectif des bovins abattus en 2012. 36% d'entre elles sont abattues dans le Gers, 27% en Lot-et-Garonne, 12% dans les Côtes d'Armor. Les autres ont été dirigées vers divers abattoirs aquitains où des régions voisines.

^(*) abattus avant l'âge de 8 mois

20% du cheptel départemental d'équidés détenus par des agriculteurs

Près de 70 agriculteurs élèvent des équidés et regroupent en 2010 un cheptel de 520 animaux, qui représente près du cinquième du cheptel départemental ^(*).

Les chevaux de selle représentent les trois quarts des équidés du territoire, viennent ensuite les juments ou ponettes de selle (20%).

Plus de 60% du cheptel sont détenus par des exploitations spécialisées en élevage « d'autres herbivores », viennent ensuite les exploitations de polyculture-élevage avec 22%.

^(*) Il s'agit des chevaux détenus par les agriculteurs.

POULETS DE CHAIR ET CANARDS GRAS, PRINCIPAUX ÉLEVAGES HORS-SOL

260 agriculteurs élèvent des volailles en 2010, mais pour 70% d'entre eux, cet atelier compte moins de 50 unités que l'on peut considérer comme destinées à l'autoconsommation. Au niveau des exploitations détenant plus de 50 têtes, 70% d'entre elles sont spécialisées en élevage hors sol et les autres sont essentiellement des exploitations de polyculture-élevage.

La majorité des élevages produit des poulets de chair, mais on recense également 35 élevages de canards gras et 8 élevages de poules pondeuses.

15% des élevages détenant plus de 50 volailles commercialisent des œufs ou des volailles par le biais d'un circuit court. Il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de la vente directe effectuée majoritairement à la ferme (80% des cas) ou plus rarement sur les marchés, en tournée ou même par correspondance. En revanche, très peu d'éleveurs s'adressent à des commerçants locaux pour écouler leur production. Dans plus de la moitié de ces exploitations, le chiffre d'affaires généré par la vente directe représente plus de la moitié du chiffre d'affaires « volailles ».

IMPLANTATION TIMIDE DE L'AGRICULTURE BIO

2,5% de la SAU en agriculture biologique

43 agriculteurs pratiquent l'agriculture biologique au sein du territoire. Ils regroupent plus de 1 000 hectares respectant le cahier des charges « Agriculture biologique » dont 58% sont certifiés et 42% en reconversion.

Prédominance des poulets de chair et des canards gras

Répartition par espèce des effectifs de volailles recensés dans les élevages comptant plus de 50 têtes sur le SCoT de l'Albret en 2010

	Effectif	Nombre d'en ayant
Poulets de chair	212 128	40
Canards gavés	64 719	35
Pintades	24 365	10
Poules pondeuses	11 572	8
Canards à rôtir	2 627	6
Autres volailles	1 942	nc
Ensemble	317 353	78

nc : non connu

Source : Recensement agricole 2010

En Albret, la SAU « bio » représente 2,5% de la SAU totale alors que dans le reste du département, ce ratio est supérieur à 5%.

Au niveau de chaque exploitation « bio » du Pays d'Albret, c'est moins de la moitié de la SAU qui est conduite selon le respect du cahier des charges contre 70% dans le reste du département.

Trois quarts des surfaces bio en cultures de plein champ

Reflétant l'assolement du territoire, plus des trois quarts de la sole bio sont dédiés aux cultures de plein champs (céréales, oléagineux et protéagineux), 17% sont des prairies, 6% sont des cultures fruitières, 3% de la vigne.

Côté production animale, on recense six élevages de volailles, trois d'entre eux produisent des œufs.

Des structures diverses

Les exploitations « bio » ont à leur tête des chefs en moyenne plus jeunes que les autres exploitants : 48 ans contre 54 ans sur le territoire. Elles se répartissent équitablement dans les trois classes de dimension économique, petites exploitations, moyennes et grandes. Toutefois, on remarque des disparités selon des orientations technico-économiques : les élevages d'herbivores ou les exploitations de maraîchage « bio » sont toutes des petites exploitations, alors que les élevages hors sol, les exploitations viticoles et celles spécialisées en cultures fruitières sont plutôt des moyennes et des

grandes exploitations. Les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en polyculture-élevage se répartissent quant à elles dans les trois classes de dimension économique.

30% DE LA SAU DEVRAIENT CHANGER DE CHEF AU COURS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE

Des chefs d'exploitation âgés de 54 ans en moyenne

Avec une moyenne d'âge de 54 ans, les chefs d'exploitation de l'Albret sont légèrement plus âgés que dans le reste du département où la moyenne se situe à 53 ans.

On enregistre de grandes disparités en fonction de la dimension économique de l'exploitation : en moyenne, les chefs de petites exploitations ont 61 ans alors qu'ils ont 51 ans pour les moyennes et 47 ans pour les grandes.

Ce phénomène peut s'expliquer par le choix de certains agriculteurs, à l'approche de la retraite, de réduire leur activité plutôt que de transmettre leur entreprise. Cette diminution d'activité peut s'opérer en supprimant les ateliers contraignants (élevage, viticulture) et en conservant les cultures de céréales, ou en réduisant très fortement la taille des ateliers de production. C'est ainsi que l'on recense sur le territoire plus de 200 exploitants de 60 ans ou plus, à la tête de petites exploitations qui regroupent près de 1 400 hectares de SAU (cf. détail sur tableau ci-contre) et dont plus de la moitié sont spécialisées en grandes cultures.

40% des cédants potentiels n'ont pas anticipé leur succession

Près d'un agriculteur sur deux avait plus de 55 ans en 2010. Ainsi près de 30% de la SAU devraient changer de chef dans la décennie à venir.

30% des cédants potentiels, regroupant 40% de la SAU libérable ont déjà prévu leur succession. Dans près de huit cas sur dix, c'est un membre de la famille (ou un coexploitant) qui est pressenti pour reprendre l'exploitation.

En revanche, 40% des cédants potentiels n'avaient pas encore envisagé leur succession et ignoraient ce que pourrait devenir leur entreprise. Ensemble, ils regroupaient 44% de la SAU libérable.

Activité des petites exploitations dont le chef a 60 ans ou plus

OTEX	Effectif	Age moyen	SAU	
			Moyenne	Totale
Grandes cultures	103	71	9,0	923,0
Polyculture et polyélevage	24	69	6,9	164,7
Ovins, caprins et autres herbivores	8	70	12,0	95,7
Bovins viande	16	70	4,3	69,0
Viticulture	31	74	1,8	55,4
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	7	70	4,4	30,6
Elevage hors sol	6	68	3,6	17,8
Autres	7	73	2,2	15,2
Ensemble	202		6,8	1 371,4

Champ : petites exploitations (PBS < 25 000 €) dont le chef a 60 ans ou plus

Source : Recensement agricole 2010

Par ailleurs, 30% des chefs de plus de 55 ans pensent que leur exploitation va disparaître. Le plus souvent, ce sont des petites exploitations qui ensemble représentent 15% de la SAU libérable.

Des perspectives de reprise plus pessimistes pour les petites exploitations

Globalement, près de 60% des exploitations concernées par la reprise sont des petites exploitations et les perspectives de reprise de ces exploitations sont plus maussades que pour les grandes : 40% d'entre elles n'ont pas encore envisagé leur succession

contre 33% pour les grandes et 33% pensent que l'exploitation risque de disparaître contre 17% pour les grandes.

L'AGRICULTURE, SOURCE D'EMPLOIS EN PAYS D'ALBRET

19 % des emplois du territoire

Au sein du périmètre du SCOT du pays d'Albret, 19% des emplois sont apportés par l'agriculture ou la sylviculture. Les établissements agricoles ou forestiers établis sur le territoire fournissent 13% des emplois salariés (quatrième secteur économique employeur). Le

Nombre d'exploitations et répartition des unités de travail agricole (UTA) par OTEX

OTEX	Nombre d'exploitations		UTA		
	Effectifs	%	Nombre total	%	Nombre moyen par exploitation
Exploitations spécialisées en grandes cultures	461	48	54,0	37	1,2
Exploitations de polyculture et de polyélevage	147	15	271,5	19	1,9
Exploitations spécialisées en viticulture	140	14	216,3	15	1,6
Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	43	4	153,0	10	3,6
Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture	33	3	131,5	9	4,0
Exploitation d'élevage hors sol	58	6	70,6	5	1,2
Autres exploitations	86	9	78,9	5	0,9
Ensemble	968	100	1 461,8	100	1,5

Source : Recensement agricole 2010

pays d'Albret rassemble moins de 9% de la population active occupée du Lot-et-Garonne, toutes professions confondues, tandis qu'il regroupe 12% des exploitants et 14% des ouvriers agricoles du département.

Deux tiers du travail agricole assuré par la main-d'œuvre familiale

En 2010, un millier d'exploitations requiert l'équivalent de 1 500 emplois temps plein, soit en moyenne 1,5 unité de travail agricole (UTA) par exploitation. Deux tiers de l'emploi agricole sont assurés par la main-d'œuvre familiale, essentiellement les chefs d'exploitations et les coexploitants, l'autre tiers par les actifs non familiaux, principalement les saisonniers et occasionnels et quelques salariés permanents.

La moitié des chefs d'exploitations exerce l'activité d'exploitant à temps plein tandis que 40% - dont 16% de retraités - consacrent moins d'un mi-temps à leur exploitation. Un chef d'exploitation sur cinq est pluriactif et l'activité extérieure est alors, le plus souvent, l'activité principale. Le niveau de formation est comparable à celui de l'ensemble des chefs d'exploitations aquitains. Les trois quarts ont reçu au moins une formation de niveau V (BEP, CAP) et près de 40% ont au moins le baccalauréat. Plus de la moitié détient un diplôme agricole.

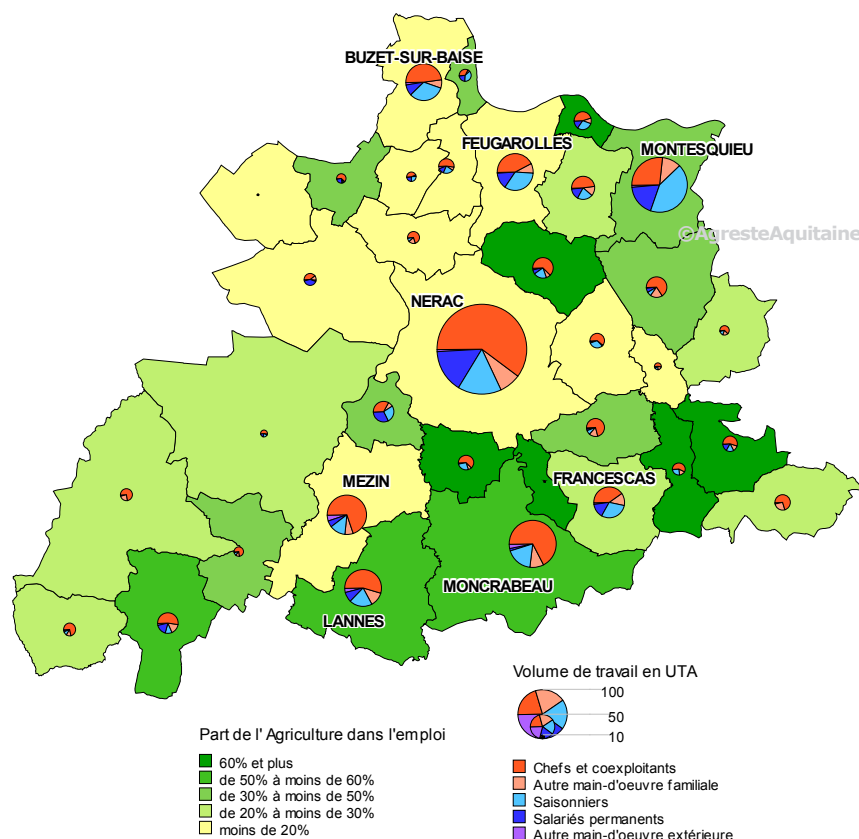
La moitié des exploitations sur le territoire a recours aux saisonniers mais seulement 170 exploitations concentrent l'essentiel du travail saisonnier : les trois quarts sont spécialisés en grandes cultures, en viticulture ou en polyculture et polyélevage. Sur les deux cents salariés permanents non familiaux, 140 sont à temps plein sur l'exploitation et une cinquantaine fait partie d'un groupement d'employeurs. La plupart sont ouvriers agricoles et seulement une dizaine occupent un poste d'encadrement.

Forte concentration de l'emploi

Les exploitations de plus de 50 hectares de SAU - soit 30% exploitations du territoire - mobilisent plus de la moitié des UTA. L'essentiel de l'emploi se trouve dans les exploitations de grandes cultures, de polyculture-élevage, ou de viticulture. Néanmoins, une part importante des emplois est fournie par des exploitations moins nombreuses mais qui nécessitent une main-d'œuvre

Forte concentration de l'emploi

Part dans l'emploi du secteur agricole et forestier et volume de travail, en 2010, par commune



Sources : BD carto, INSEE-Recensement de la population 2010, Recensement agricole 2010

abondante (maraîchage et horticulture, cultures fruitières et autres cultures permanentes).

Net recul de la main-d'œuvre familiale entre les deux recensements agricoles

En dix ans, l'emploi agricole a été réduit de plus d'un quart, soit une perte annuelle moyenne de 54 UTA. Cette réduction est directement liée au repli du nombre d'exploitations (- 20%) car le nombre moyen d'UTA par exploitation a peu varié (1,7 UTA en 2000 contre 1,5 UTA en 2010). Ce sont les effectifs d'actifs familiaux, et plus particulièrement ceux des chefs d'exploitations, qui ont diminué entre les deux recensements. La réduction de la main-d'œuvre extérieure est plus limitée (- 16%).

DEUX SITES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

En pays d'Albret, des établissements d'enseignement agricole sont implantés sur les communes de Nérac et de Barbaste.

Le site de formation agricole de Nérac se compose de trois établissements publics d'enseignement agricole : le LEGTPA (*) Armand Fallières est dédié à la formation initiale scolaire, l'antenne du CFA du Lot-et-Garonne à la formation initiale par apprentissage et l'antenne du CFPPA du Lot-et-Garonne à la formation continue. L'exploitation agricole du site A. Fallières, support des activités pédagogiques, est orientée vers les productions végétales et le domaine équin. A Barbaste, la Maison familiale du Néracais est un établissement privé du réseau des maisons familiales et rurales qui propose un enseignement par alternance, alliant enseignement théorique et formation en entreprise.

(*) Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole

Un large éventail de formations

A Nérac, les établissements offrent des formations allant du CAPA au BTSA, dans les secteurs de l'aménagement, de la production ou dans les métiers du cheval. Le centre d'apprentis et le centre de formation pour adultes sont orientés vers les métiers du paysage avec la

préparation des certificats de spécialisation « constructions paysagères » et « taille et soins des arbres », le CAPA « travaux paysagers » ou le BPA « travaux d'aménagements paysagers ». Les apprentis peuvent également préparer le CAPA « productions horticoles » spécialité « productions florales et légumières ». Le lycée A. Fallières prépare aux baccalauréats professionnels « aménagements paysagers » et « conduite et gestion de l'entreprise hippique », au baccalauréat technologique « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant » (STAV) et au BTS « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE). A Barbaste, la maison familiale du Néracais accueille des élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole et prépare au baccalauréat « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT).

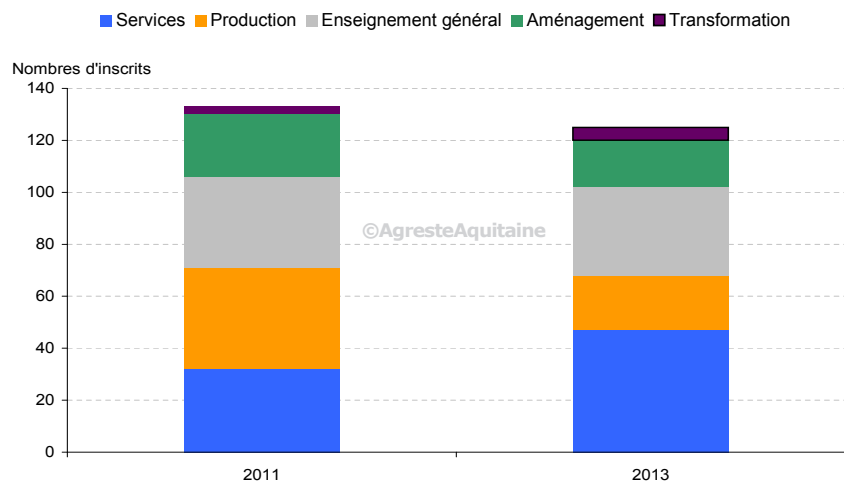
Des formations qui attirent les jeunes de toute la région

Au total, 410 jeunes sont en formation initiale scolaire sur le territoire, dont 250 au lycée de Nérac.

Les deux tiers sont des filles. Seulement une soixantaine d'élèves (15 %) réside sur le territoire et 43 % ne sont pas originaires de Lot-et-Garonne. L'éloignement par rapport au domicile est moins marqué sur la Maison familiale du Néracais, où sont scolarisés des élèves en 4^{ème} et 3^{ème} qui choisissent un établissement à proximité, que sur le lycée de Nérac dont les préparations au Bac Pro « conduite et gestion de l'entreprise hippique » et au BTS ACSE attirent les jeunes de toute la région aquitaine, et parfois d'autres régions. Les enfants d'employés, d'ouvriers ou de personnes sans activité forment une large majorité des élèves. Une quarantaine d'élèves (11%) sont enfants d'exploitants ou d'ouvriers agricoles, la plupart dans les classes d'enseignement général ou préparant un Bac Pro SAPAT.

Nombre de jeunes résidant en Pays d'Albret inscrits dans l'enseignement agricole

Répartition par rentrée (2011 et 2013) et par secteur professionnel



Source : DRAAF Aquitaine - Service régional de la formation et du développement

PEU DE JEUNES DANS LES FORMATIONS AGRICOLES « CŒUR DE MÉTIER »

130 élèves ou apprentis domiciliés dans le Pays d'Albret en formation dans l'enseignement agricole

A la rentrée 2013, 130 jeunes résidant dans le périmètre du SCoT du pays d'Albret suivent une formation initiale dans l'enseignement agricole, par la voie scolaire ou en apprentissage (20%). Cet effectif, comparable à celui de l'année 2012, est en léger retrait par rapport aux années précédentes.

Sur les 130 élèves ou apprentis, 60 sont des filles. Ce sont en majorité des enfants d'employés ou d'ouvriers ; on compte une trentaine d'enfants d'exploitants ou d'ouvriers agricoles.

La plupart des jeunes se forment dans le département, la moitié à Nérac ou à Barbaste, les autres principalement à Sainte Livrade-sur-Lot ou à Tonneins. Ils sont répartis entre les établissements publics et ceux du réseau des Maisons Familiales et rurales (40%).

Recul des effectifs dans le secteur de la production, au profit des services

Les effectifs dans les formations du secteur de la production se sont réduits de moitié par rapport à la rentrée 2011, au profit du secteur des services. En 2013, les jeunes du Pays d'Albret se forment à la production agricole sont une vingtaine, presque tous des apprentis et en majorité des enfants d'exploitants agricoles, répartis entre les Bac Pro Agroéquipement ou CGEA et les BTS Agronomie-productions végétales ou ACSE.

Une quarantaine de jeunes, la plupart des filles, se forment aux métiers des services, une trentaine préparant le Bac Pro Services aux personnes et aux territoires. D'autres suivent un enseignement général ou technologique, au collège (20 élèves) ou au lycée pour la préparation du Bac technologique STAV (14 élèves). Une vingtaine de garçons suit une formation dans le secteur de l'aménagement, principalement pour préparer un Bac Pro ou un BTS Aménagements paysagers.

© AGRESTE 2014

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 2268 - 6010